

## **Allocution de M. Jean-François Steiert, conseiller national, président du Centre NIKE**

### **L'assainissement énergétique des bâtiments historiques: une opération judicieuse**

Le thème retenu cette année pour l'édition suisse des Journées européennes du patrimoine, «Feu et lumière», est d'une brûlante actualité. La réorientation de la production d'énergie vers les énergies renouvelables est en effet un des thèmes les plus urgents inscrits à l'agenda politique. Le Conseil fédéral est sur le point d'approuver le message sur la stratégie énergétique 2050, que les commissions parlementaires compétentes commenceront à examiner en automne.

Le sujet occupe tant le monde politique que le large public. Et le préjugé selon lequel la reconversion énergétique serait en Suisse entravée par une protection du patrimoine excessive a la vie dure. Si l'on regarde les chiffres, on se rend compte que cette idée est absurde; et pourtant, elle risque de remettre inutilement en question des décennies de travail en faveur de la conservation de notre patrimoine culturel. Permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions à ce propos:

- La rationalisation énergétique et la préservation de notre patrimoine culturel relèvent toutes deux de l'intérêt public. Et toutes deux s'inscrivent dans le cadre du développement durable, car elles visent à préserver le plus possible des ressources non renouvelables, que celles-ci soient naturelles ou culturelles.
- Il y a en Suisse 1,8 million de bâtiments. Près de 5% d'entre eux sont placés sous protection et quelque 10% présentent, d'une façon ou d'une autre, un intérêt pour la conservation du patrimoine. Il y a donc dans notre pays plus d'un million et demi de bâtiments sur lesquels des installations solaires peuvent être placées sans provoquer de nuisances: cela représente un énorme potentiel pour le développement des énergies renouvelables. Il serait particulièrement efficace de construire de grandes installations photovoltaïques sur les bâtiments industriels, les supermarchés et les équipements collectifs situés dans les zones industrielles et de les encourager financièrement.
- Si toutefois des conflits d'intérêts surgissent entre la protection du patrimoine et l'approvisionnement en énergie renouvelable, il convient de procéder à une pesée d'intérêts objective, en tenant compte des particularités du cas en question. Trancher a priori et en bloc en faveur du développement des énergies nouvelles ne serait pas démocratiquement justifiable et pourrait conduire à une destruction de notre patrimoine bâti et de nos paysages qui n'est pas du tout nécessaire du point de vue énergétique.

Il est judicieux d'assainir énergétiquement nos bâtiments historiques. Ils affichent déjà un bilan énergétique positif, car ils sont utilisés depuis longtemps et ont été construits en utilisant principalement des matériaux du lieu. En tant que monuments historiques, ils sont uniques tant par leur caractère que par leur valeur; pour améliorer encore leur efficacité énergétique, il faut donc trouver des solutions sur mesure, négociées entre toutes les parties concernées. Dans cette réflexion, il importe de peser le pour et le contre, de tenir compte des gains possibles en confort et en énergie, mais aussi du risque de perte de substance historique. Dans le monde entier, et tout particulièrement en Suisse, on peut trouver des réalisations tout à fait concluantes, qui montrent comment une telle opération peut être couronnée de succès – en recourant parfois à des innovations techniques qui sont du plus grand intérêt pour notre place industrielle. Laissez-vous convaincre par les exemples de réussites que vous pourrez visiter lors des Journées du patrimoine!

Pour que de telles réussites se multiplient à l'avenir, il faut aussi réexaminer les règles actuelles de subventionnement des assainissements énergétiques des bâtiments, en tenant compte de l'énergie grise et en insistant sur la proportion d'énergie économisée plutôt que sur le respect de normes minimales fixées a priori. De cette manière, il serait tout à fait possible de concilier les objectifs de la nouvelle stratégie énergétique et les intérêts de la protection du patrimoine.

Notre patrimoine culturel est une richesse collective d'une inestimable valeur. Les biens culturels comme les monuments et sites historiques, les paysages et les sites archéologiques sont essentiels pour nourrir notre sentiment d'appartenance. Ils ne sont pas seulement des attractions touristiques importantes, mais font partie de notre histoire et de notre identité collective. La Suisse a un avenir, si elle sait se montrer ouverte, et des racines fortes facilitent l'ouverture. Nous devons donc veiller à ce qu'elle conserve ces racines! Depuis vingt ans, les Journées du patrimoine offrent une occasion unique de se familiariser avec le patrimoine culturel fascinant de notre pays. Je vous souhaite beaucoup de plaisir à la découverte de la Suisse!

***Le texte prononcé fait foi.***

**Jean-François Steiert**

Jean-François Steiert est conseiller national (PS, FR). Depuis 2002, il est délégué aux affaires intercantionales du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud. Secrétaire général du Parti socialiste suisse ainsi que du groupe socialiste de l'Assemblée fédérale de 1998 à 2000, Jean-François Steiert est actuellement membre de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) et de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national. Depuis mars 2013, il est président du Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE).